

Affaires courantes

Champagne (Champlain)	Charest
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosbie (St. John's West)
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Duplessis
Edwards	Epp
Ferland	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Guilbault
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hockin
Hogue	Hudon
James	Johnson
Joncas	Kempling
Koury	Landry
Lewis	Loiselle
Lopez	MacDougall (Timiskaming)
Marin	Martin (Lincoln)
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
McLean	Merrithew
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Plourde
Pronovost	Redway
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy—Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Vincent
Weiner	Wilson (Etobicoke Centre)
Winegard—85	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil / aucun

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée. Les motions n^{os} 5 et 6 sont donc rejetées.

L'hon. Harvie Andre (au nom du vice-premier ministre et ministre des Finances) propose que le projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du Budget déposé au Parlement le 26 février 1991, tel que modifié, soit agréé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

Le président suppléant (M. DeBlois): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? À la prochaine séance.

M. Cooper: Monsieur le Président, je crois qu'il aurait fallu dire que, «avec la permission de la Chambre», nous allions passer à la troisième lecture du projet de loi.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député d'Oshawa invoque le Règlement.

M. Breaugh: Monsieur le Président, je sollicite vos conseils. Est-il acceptable que des députés se prononcent contre une motion au cours du débat et votent ensuite en sa faveur?

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 15 pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

[Français]

LOI DE 1992 SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports) demande la permission de déposer le projet de loi C-45, Loi visant à accroître la sécurité publique en matière de transport des marchandises dangereuses.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Corbeil propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)